

BUDGET PRIMITIF 2017

RAPPORT DE PRÉSENTATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2017



INTRODUCTION

Le budget primitif 2017 constitue la traduction des orientations budgétaires débattues lors de la réunion du conseil municipal du 06 février dernier.

S'il transpose, sous forme de propositions nouvelles, ces orientations, il intègre également les restes à réaliser d'investissement et la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent, conformément au projet de délibération soumis au vote de l'assemblée délibérante à cette même séance.

Le présent rapport de présentation du budget primitif 2017 abordera successivement :

- la balance générale du budget ;
- l'équilibre de la section de fonctionnement ;
- l'équilibre de la section d'investissement.

I. LA BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET

Le projet de budget primitif de l'exercice 2017 s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 8 466 430,66 €. Ce projet de budget traduit l'accélération du programme d'investissement de la municipalité financé principalement par les résultats d'exploitation des années antérieures et par l'épargne dégagée sur l'exercice.

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	5 229 463,54 €	5 745 970,14 €	1 674 240,51 €	1 011 663,88 €	6 903 704,05 €	6 757 634,02 €
Opérations d'ordre	980 716,62 €	20 000,00 €	220 000,00 €	1 180 716,62 €	1 200 716,62 €	1 200 716,62 €
Opérations de l'exercice	6 210 180,16 €	5 765 970,14 €	1 894 240,51 €	2 192 380,50 €	8 104 420,67 €	7 958 350,64 €
Résultats reportés		444 210,02 €	222 356,66 €		222 356,66 €	444 210,02 €
RAR 2016			139 653,33 €	63 870,00 €	139 653,33 €	63 870,00 €
Total du budget	6 210 180,16 €	6 210 180,16 €	2 256 250,50 €	2 256 250,50 €	8 466 430,66 €	8 466 430,66 €
<i>Budget primitif 2016 (pour mémoire)</i>	<i>5 990 852,36 €</i>	<i>5 990 852,36 €</i>	<i>3 009 945,46 €</i>	<i>3 009 945,46 €</i>	<i>9 000 797,82 €</i>	<i>9 000 797,82 €</i>

Le volume global du budget primitif 2017 se contracte donc de 5,94 % par rapport au budget 2016, grâce à l'apurement progressif du déficit d'investissement des exercices antérieurs (222.356,66 € contre 710.336,26 € en 2016).

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité nécessaires au fonctionnement des services publics (écoles, restauration scolaire, centre de loisirs...) et les recettes qui, caractérisées par leur récurrence, sont destinées à prendre en charge ces dépenses.

A. LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent, en 2017, un montant de 5.229.463,54 €, contre 5.134.542,65 € au budget primitif 2016. Elles enregistrent donc une progression de 1,8 %, qui correspond au niveau de l'Objectif D'Evolution de la Dépense Locale (Odedel) fixé par le Gouvernement pour 2017.

Compte	Libellé	BP 2016	Réalisé 2016	BP 2017	Variation	
					en euros	en %
011	Charges à caractère général	1 126 241 €	1 100 697 €	1 197 883 €	71 642 €	6,4%
60	Achats	622 977 €	589 952 €	640 114 €	17 137 €	2,8%
61	Services extérieurs	302 328 €	313 587 €	344 745 €	42 417 €	14,0%
62	Autres services extérieurs	184 192 €	181 595 €	196 574 €	12 382 €	6,7%
63	Impôts, taxes et versements assimilés	16 744 €	15 563 €	16 450 €	294 €	-1,8%
012	Charges de personnel	3 178 507 €	3 132 608 €	3 224 154 €	45 647 €	1,4%
621	Personnel extérieur au service	0 €	0 €	0 €	- €	
633	Impôts et taxes sur rémunérations	81 483 €	80 595 €	83 412 €	1 929 €	2,4%
64	Charges de personnel	3 097 024 €	3 052 013 €	3 140 742 €	43 718 €	1,4%
65	Autres charges de gestion courante	573 438 €	581 078 €	591 515 €	18 077 €	3,2%
653	Indemnités et frais des élus	112 270 €	110 381 €	111 609 €	661 €	-0,6%
6554	Participations (Crèche Frimousse)	104 876 €	106 999 €	107 000 €	2 124 €	2,0%
657361	Subvention Caisse des Ecoles	57 641 €	57 641 €	59 560 €	1 918 €	3,3%
657362	Subvention C.C.A.S.	229 150 €	236 610 €	239 207 €	10 056 €	4,4%
6574	Subventions aux personnes de droit privé	68 000 €	66 346 €	70 140 €	2 140 €	3,1%
	Autres charges	1 500 €	3 101 €	4 000 €	2 500 €	166,7%
66	Charges financières	216 552 €	173 997 €	170 453 €	46 099 €	-21,3%
67	Charges exceptionnelles	34 805 €	14 981 €	27 458 €	7 347 €	-21%
68	Dotations aux provisions	0 €	31 335 €	15 000 €	15 000 €	
014	Atténuation de produits	5 000 €	1 921 €	3 000 €	2 000 €	-40%
022	Dépenses imprévues	0 €	0 €	0 €	- €	
TOTAL		5 134 543 €	5 036 617 €	5 229 464 €	94 921 €	1,8%

1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général comprennent les achats, prestations de services et impôts divers réglés par la collectivité. C'est un des principaux postes de dépenses du budget communal, qui devrait progresser de 3,16 % par rapport au budgeté (BP + DM) de l'année précédente.

Comme précisé lors du débat d'orientations budgétaires, cette évolution s'explique principalement par la prise en charge de dépenses exceptionnelles, avec notamment les dépenses d'assistance juridique liées à une augmentation significative des recours administratifs dirigés contre la commune (+ 11.000 €).

Dans le cadre de ces dépenses, le budget primitif 2016 intègre également plusieurs interventions majeures sur le patrimoine communal :

- l'installation en régie d'éclairage basse consommation (led) à l'école maternelle Galilée (6.200 €) ;
- l'organisation et la valorisation des archives (8.000 €) ;
- la réfection de deux salles de classes dans l'école d'application du Centre (9.000 €) ;
- la réparation de dispositifs de surveillance des bâtiments (7.600 €) ;
- la réparation du plafond de la cantine scolaire (2.177 €) ;
- la réparation de la clôture et du portail du boulodrome (2.000 €).

La réalisation de diagnostics de performance énergétique sur plusieurs équipements municipaux (2.300 €) sera mise à profit pour identifier et échelonner, jusqu'à la fin du mandat, les interventions à réaliser sur le patrimoine communal.

Il convient enfin de relever que la réforme engagée par la Métropole en matière de tarification des prestations d'infogérance se traduira, dès 2017, par une augmentation des participations des

communes adhérentes, évaluée à + 7.500 €/an pour la ville d'Essey-lès-Nancy, et par un changement d'imputation de la participation aux équipements informatiques mutualisés (+ 5.000 € sur ce chapitre, imputés auparavant en section d'investissement).

2. Les charges de personnel

Ce chapitre est constitué des rémunérations versées aux agents et des charges patronales s'y rapportant.

Ce poste de dépenses devrait évoluer de 1,44 % par rapport au budget primitif de l'exercice précédent, hors nouvelles recettes perçues en compensation (voir en II.B.1 « Les atténuations de charges »), en raison :

- de l'effet glissement-vieillesse technicité (+ 20.000 €) ;
- de la revalorisation des taux de cotisations (+ 1.500 €) ;
- de la réforme des carrières des agents dans le cadre de la réforme des parcours professionnels, carrières et rémunérations ;
- du recrutement, à la fin du mois d'août prochain, d'une Atsem en contrat aidé à temps non-complet (+ 5.475 € sur l'exercice) ;
- de la mise en place d'une protection sociale complémentaire pour les agents (+ 6.000 €) ;
- de dépenses exceptionnelles liées à l'organisation de scrutins électoraux (+ 12.000 €).

Le départ en retraite au cours de l'exercice du responsable du centre technique, de la secrétaire du maire et d'un agent en disponibilité d'office pour raison de santé (- 69.000 € sur l'exercice) devrait être compensé par le recrutement d'un agent technique polyvalent en contrat aidé et d'une secrétaire à mi-temps (+17.900 € sur l'exercice).

De même, le recrutement en fin d'année 2016 et au 1^{er} janvier 2017 de deux agents d'entretien à temps non-complet en contrat d'accompagnement dans l'emploi sera compensé par une réduction à due concurrence des heures complémentaires et supplémentaires réalisées par les agents titulaires.

3. Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante sont constituées des indemnités versées aux élus et des participations et subventions versées par la collectivité aux personnes de droit public et privé.

Ces charges, estimées à 591.515 €, sont en progression de 1,7 % par rapport à l'exercice 2016 avec l'augmentation de la subvention d'équilibre versée au CCAS suite au recrutement d'un agent d'animation contractuel à temps non-complet (+ 2.416 €).

Il est également proposé de revaloriser l'enveloppe des subventions versées aux associations (+ 2.140 €) pour leur faciliter la location de la salle Maringer.

4. Les charges financières

Ce chapitre de dépenses regroupe les crédits correspondant aux intérêts des emprunts réglés à échéance et à leurs intérêts courus non échus (I.C.N.E.).

Ce poste de dépenses devrait reculer de 2 % par rapport au réalisé 2016, en dépit, une nouvelle fois, de l'inscription de crédits supplémentaires exceptionnels pour permettre le remboursement anticipé de deux emprunts contractés auprès de Dexia.

5. Les charges exceptionnelles

Ce poste de dépenses devrait être de nouveau en recul en 2017 avec l'apurement des contentieux liés à la mise en place de la taxe locale sur la publicité extérieure.

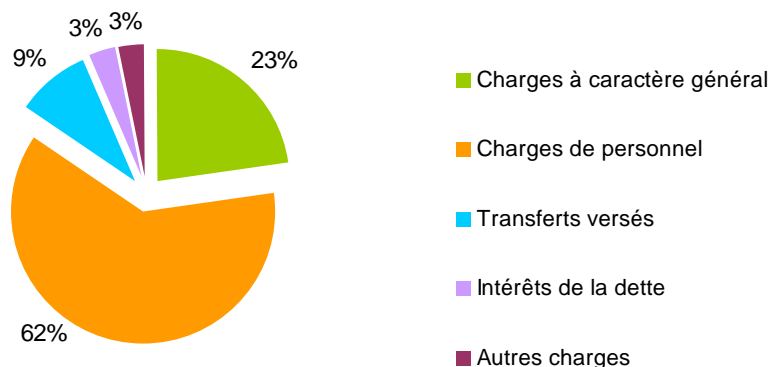
Il est toutefois proposé d'inscrire spécifiquement des crédits (10.000 €) pour permettre la neutralisation de titres de recettes émis sur les exercices antérieurs et devenus irrécouvrables par prescription, mise en liquidation ou par manque de diligence du comptable.

6. Les dotations aux provisions

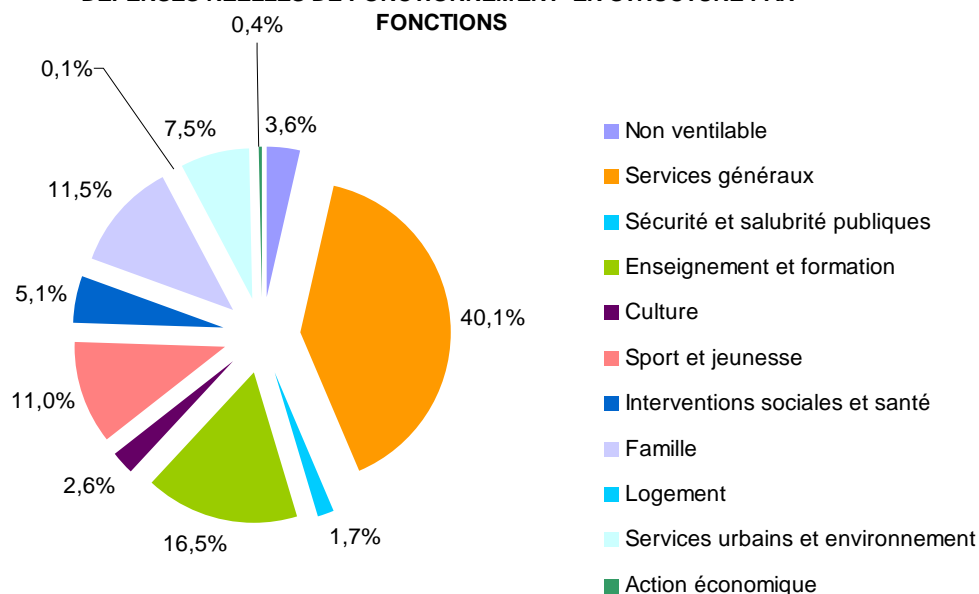
Ce chapitre regroupe les provisions constituées par la collectivité pour faire face aux risques et charges pesant sur son fonctionnement courant et relève de l'application du principe de prudence devant présider à l'élaboration d'un budget.

Sur les conseils du comptable public et dans le prolongement de la provision constituée en 2016, il est proposé de provisionner sur cet exercice une somme complémentaire de 15.000 € pour permettre, sur les exercices à venir, l'apurement comptable de restes à recouvrer et protéger durablement l'équilibre budgétaire.

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN STRUCTURE PAR NATURE



DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN STRUCTURE PAR FONCTIONS



B. LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement devraient s'élever à 5.745.970 € en 2017, en recul de 0,81 % par rapport au budget primitif 2016 sous l'impact principalement de la contraction des participations de l'Etat (dotation globale de fonctionnement, compensations d'exonérations...).

Compte	Libellé	BP 2016	Réalisé 2016	BP 2017	Variation	
					en euros	en %
013	Atténuation de charges	59 253 €	127 548 €	101 592 €	42 339 €	71,5%
70	Produits des services et du domaine	369 994 €	369 757 €	389 964 €	19 970 €	5,4%
73	Impôts et taxes	3 683 495 €	3 777 577 €	3 691 518 €	8 023 €	0,2%
7311	Contributions directes	2 306 695 €	2 259 331 €	2 273 191 €	33 504 €	-1,5%
732	Reversements de CET (CUGN)	739 500 €	739 197 €	739 000 €	500 €	-0,1%
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	290 000 €	309 137 €	310 000 €	20 000 €	6,9%
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	175 000 €	296 615 €	200 000 €	25 000 €	14,3%
7351	Taxe sur l'électricité	170 000 €	165 781 €	167 000 €	3 000 €	-1,8%
	Autres	2 300 €	7 516 €	2 327 €	27 €	1,2%
74	Dotations et participations	1 295 910 €	1 373 620 €	1 189 369 €	106 541 €	-8,2%
7411	Dotation forfaitaire (DGF)	739 944 €	738 197 €	656 173 €	83 771 €	-11,3%
74121	D.S.R. (DGF)	103 800 €	86 673 €	94 821 €	8 979 €	-8,7%
74127	D.N.P. (DGF)	0 €	16 415 €	16 500 €	16 500 €	
74832	Attribution du FDPTP	0 €	5 171 €	0 €	- €	
74833	Compensations CET	1 350 €	0 €	0 €	1 350 €	-100,0%
74834	Compensations TF	10 500 €	21 724 €	17 380 €	6 880 €	65,5%
74835	Compensations TH	122 500 €	96 136 €	85 000 €	37 500 €	-30,6%
74718	Autres participations de l'Etat	36 860 €	105 643 €	35 460 €	1 400 €	-3,8%
7473	Participations du département	858 €	1 635 €	960 €	102 €	11,9%
7475	Participations du Grand Nancy	23 500 €	20 245 €	23 000 €	500 €	-2,1%
	Participations d'autres organismes	256 598 €	281 780 €	260 075 €	3 477 €	1,4%
75	Autres produits de gestion courante	222 476 €	215 386 €	243 528 €	21 052 €	9,5%
77	Produits exceptionnels	3 000 €	170 451 €	5 000 €	2 000 €	66,7%
78	Reprise sur amortissements et provisions	159 071 €	34 929 €	125 000 €	34 071 €	
	TOTAL	5 793 199 €	6 069 268 €	5 745 970 €	-47 229 €	-0,8%

1. Les atténuations de charges

Les atténuations de charges comprennent les recouvrements divers qui viennent réduire le montant de dépenses de personnel payées antérieurement. On y trouve une partie des remboursements par l'Etat des traitements des agents employés sous contrats aidés et les remboursements par l'assurance statutaire d'une partie des rémunérations des agents en congé pour maladie ou accident de service. Ce chapitre est donc particulièrement variable d'une année sur l'autre.

Avec le recrutement de nouveaux agents en contrats aidés, ce poste de recettes devraient progresser en 2017. Il est toutefois proposé, comme en 2016, de déterminer avec prudence la participation de l'assurance statutaire et de la sécurité sociale à la rémunération des agents indisponibles pour raison de santé.

2. Les produits des services et du domaine

Ce chapitre comprend les redevances des services acquittées par les usagers, calculées à partir des tarifs délibérés par le conseil municipal.

Une progression de 20.000 € de ce poste de recettes est attendue avec l'augmentation constante de la fréquentation des dispositifs jeunesse et la mise en place, au 1^{er} septembre dernier de la participation des parents aux temps d'activités périscolaires.

En revanche, les recettes de régie publicitaire affectées au financement du bulletin pourraient reculer avec l'arrivée à échéance du marché et l'évolution, depuis 4 ans, des conditions économiques du secteur publicitaire.

3. Les impôts et taxes

Ce poste de recettes, composé essentiellement des produits des contributions directes et des reversements de fiscalité, devrait évoluer faiblement en 2017 (+ 0,2 %). En effet, l'année 2016 avait été marquée, comme en 2015, par la perception de recettes exceptionnelles de taxe additionnelle aux droits de mutation à la suite de transactions commerciales.

S'agissant des contributions directes, les crédits inscrits sur l'article 7311 intègrent exclusivement :

- la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 0,4 % fixée dans la Loi de Finances 2017 ;
- la décision de l'équipe municipale de ne pas faire progresser les taux d'imposition des ménages (TH, TFPB, TFPNB).

Avec une notification des bases prévisionnelles qui ne devrait pas intervenir avant la fin du mois de mars, le projet de budget a été construit sans tenir compte de l'évolution physique des valeurs locatives cadastrales.

Les reversements de taxe professionnelle de la Métropole, constitués par l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire, devraient rester stables en 2017.

	2016			2017			Variation des produits			Part de l'impôt
	Bases	Taux	Produits	Bases	Taux	Produits	En euros	En %	Dont bases	
Fiscalité des ménages										
Taxe d'habitation	14 343 071 €	7,95%	1 140 274 €	14 466 643 €	7,95%	1 150 098 €	9 824 €	0,86%	0,86%	50,59%
Taxe sur le foncier bâti	13 991 963 €	7,95%	1 112 361 €	14 093 931 €	7,95%	1 120 468 €	8 106 €	0,73%	0,73%	49,29%
Taxe sur le foncier non bâti	28 577 €	9,15%	2 615 €	28 691 €	9,15%	2 625 €	10 €	0,40%	0,40%	0,12%
Sous-total	28 363 611 €		2 255 250 €	28 589 265 €		2 273 191 €	17 941 €	0,80%	0,80%	100%
Allocations compensatrices										
d'exonérations de taxe d'habitation			96 136 €			85 000 €	- 11 136 €	-11,58%		
d'exonérations de taxe foncière			21 724 €			17 380 €	- 4 344 €	-20,00%		
Sous-total			117 860 €			102 380 €	- 15 480 €	-13,13%		
Total des impositions des ménages			2 373 110 €			2 375 571 €	2 461 €	0,10%		
Reversements de fiscalité										
Reversement de C.E.T.			739 188 €			739 000 €	- 188 €	-0,03%		
Compensation de CET			- €			- €	- €			
Sous-total			739 188 €			739 000 €	- 188 €	-0,03%		
Total de la fiscalité directe			3 112 297 €			3 114 571 €	2 273 €	0,07%		

Si les produits de la taxe locale sur la publicité extérieure ne devraient guère évoluer avec un niveau de perception proche de celui de l'exercice 2016, les produits de la taxe sur la consommation finale d'électricité pourraient se redresser avec la vague de froid du mois de janvier.

Le niveau de taxe additionnelle aux droits de mutation constitue toujours une incertitude pour la ville qui conduit à procéder à une évaluation prudente de ces produits au stade du budget primitif.

4. Les dotations et participations

Ce chapitre devrait s'élever, en 2017, à 1 189 369 €, en régression de 8 % par rapport au budgeté de l'exercice précédent.

Comme détaillé lors du débat d'orientations budgétaires, la contribution au redressement des finances publiques et la progression de l'écrêtement péréqué impacteront lourdement sur l'évolution de la dotation globale de fonctionnement qui devrait se contracter de près de 76.000 €.

Ce chapitre devrait également subir une diminution, estimée à 30 % (à défaut de notification), des compensations d'exonérations de taxe accordées par l'Etat, qui servent de variables d'ajustement dans l'évolution de l'enveloppe normée.

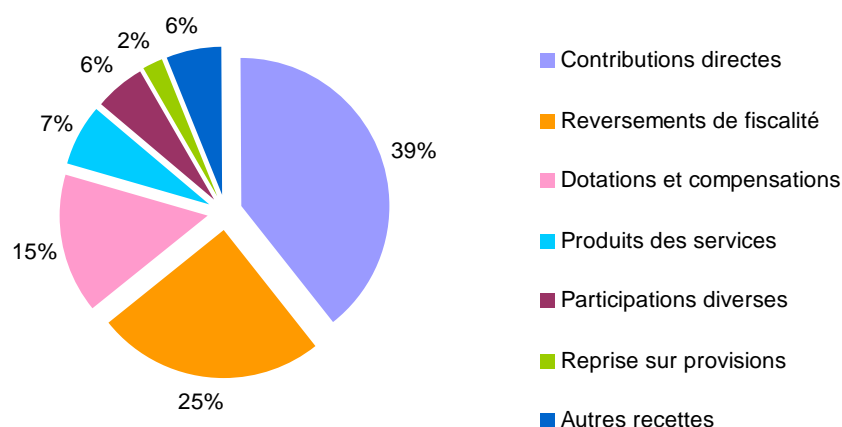
Enfin, l'éligibilité de la commune au Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle étant très incertaine – au regard du recul de cette recette en 2016 –, il est proposé de ne pas inscrire de crédits à ce titre au budget primitif.

5. Les autres produits de gestion courante

Il s'agit essentiellement des loyers et des charges perçus par la collectivité pour la location des immeubles de son domaine.

Avec la mise en location du local commercial situé au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville et l'ouverture de la location de la salle des fêtes aux associations municipales, la ville pourrait percevoir 243.528 € de recettes (TTC) en 2017, soit une progression de 9,5 % des autres produits de gestion courante.

STRUCTURE DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



C. L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement brut (composé du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement et des opérations d'ordre de transfert entre sections) devrait s'élever cette année à 960.716,62 € contre 836.309,71 € au budget primitif précédent.

L'autofinancement sera constitué, pour 70 %, par un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, le reste comprenant essentiellement l'amortissement obligatoire des immobilisations.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement comprend :

- les propositions budgétaires correspondant aux dépenses et recettes nouvelles d'équipement à prendre en charge sur l'exercice ;
- les restes à réaliser de l'exercice précédent, qui feront l'objet d'une liquidation sur cet exercice, mais qui ne sont pas soumis au vote de l'assemblée délibérante.

A. LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Composées des dépenses financières et des subventions et dépenses d'équipement, les dépenses réelles d'investissement s'élèveront en 2017, hors restes à réaliser de l'exercice précédent, à 1.674.241 € (cf. page suivante).

1. Les dépenses financières

Les dépenses financières sont constituées, essentiellement, du remboursement annuel du capital de la dette et du capital des emprunts remboursés par anticipation.

Ce poste de dépenses devrait à nouveau se contracter en 2017 suite aux remboursements anticipés réalisés au cours des trois exercices précédents. L'amortissement de la dette devrait ainsi s'établir à 263.900 € en 2017 après 346.800 € en 2016 et 465.000 € en 2015.

La proposition d'ouverture de crédits à 384.087,09 € intègre par ailleurs :

- une dépense exceptionnelle de 119.686 € pour permettre le remboursement anticipé de deux emprunts d'équilibre accordés en 2003 et 2004 par Dexia ;
- 500 € de crédits pour permettre, le cas échéant, le remboursement de dépôts de garantie en cas de départ de locataires.

2. Les subventions d'équipement

Il est proposé, à l'instar des exercices précédents, d'ouvrir 1.500 € de crédits pour permettre l'attribution de subventions d'équipement aux associations.

Il convient, par ailleurs, de relever le changement d'imputation de la participation de la ville aux équipements informatiques mutualisés de la Métropole (soit 5.000 € imputés désormais dans les charges à caractère général).

Compte	Libellé	BP 2016	Réalisé 2016	BP 2017	
				Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles
16	Remboursement d'emprunts	974 238 €	975 334 €	- €	384 087 €
020	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles	22 787 €	17 620 €	- €	34 186 €
205	Logiciels	4 150 €	2 947 €	- €	8 580 €
2031	Frais d'études	18 637 €	14 673 €	- €	25 606 €
2032	Frais de recherche et de développement	- €	- €	- €	- €
204	Subventions d'équipements versées	6 500 €	6 300 €	- €	1 500 €
21	Immobilisations corporelles	449 364 €	215 450 €	108 245 €	587 325 €
2111	Terrains nus	26 311 €	- €	- €	20 000 €
2121	Plantations	1 370 €	- €	560 €	3 500 €
2128	Agencements et aménag. de terrains	74 660 €	4 920 €	20 779 €	152 474 €
2135	Installations générales, agencements	178 580 €	94 006 €	42 767 €	278 548 €
21568	Autre matériel et outillage d'incendie	7 500 €	378 €	- €	4 200 €
2158	Matériels et outillages techniques	19 876 €	4 186 €	- €	18 308 €
2182	Matériel de transport	25 000 €	33 654 €	- €	18 170 €
2183	Matériel de bureau et informatique	36 734 €	20 917 €	38 950 €	34 423 €
2184	Mobilier	14 154 €	13 975 €	556 €	19 700 €
	Autres	65 179 €	43 415 €	4 634 €	38 002 €
	Opérations d'équipement	- €			
93	Aménagement d'une crèche	95 104 €	63 696 €	31 409 €	4 886 €
100	Réhabilitation de l'église St-Georges	455 696 €	234 211 €	- €	209 547 €
102	Réhabilitation de l'école Prévert	55 920 €	43 707 €	- €	452 710 €
TOTAL				139 654 €	1 674 241 €
		2 059 609 €	1 556 318 €		1 813 895 €

3. Les dépenses d'équipement

Parmi les dépenses d'équipement, on distingue :

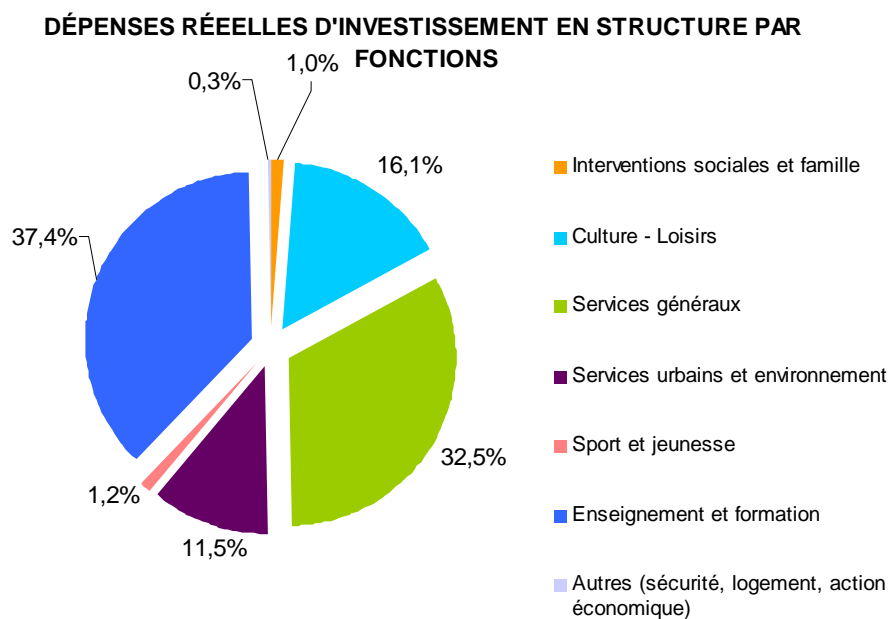
- les dépenses liées à la valorisation du patrimoine communal et l'acquisition d'immobilisations :

- **au profit des écoles** avec la pose de bardage composite sur le bâtiment de l'école maternelle Galilée pour 17.600 €, l'installation de systèmes de vidéophonie pour 16.000 €, la mise en accessibilité d'école maternelle Delaunay pour 10.800 €, l'acquisition de mobilier et matériel pour 13.500 € et de matériel informatique pour 11.500 € ;
- **pour améliorer le cadre de vie des habitants** avec l'aménagement du parking de l'esplanade du Haut Château pour 58.400 €, l'aménagement de deux jardins solidaires pour 39.000 € et l'installation de dispositifs de vidéosurveillance pour 35.800 € ;
- **pour améliorer la sécurité et le confort des usagers des équipements publics** avec la mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville et en conformité de sa chaufferie pour 98.400 €, la réfection de clôtures, allées et éclairage dans le parc Maringer pour 91.300 € et la pose de panneaux acoustiques dans la cantine scolaire pour 15.160 € ;
- **pour le développement du territoire** avec l'acquisition d'une parcelle pour 20.000 € ;
- **pour le fonctionnement des services municipaux** avec, principalement, l'acquisition d'un véhicule électrique avec plateau pour 18.170 € et l'aménagement de postes de travail dans le cadre du plan pluriannuel de prévention pour 18.950 €..

- les opérations d'équipement avec :

- le solde de l'opération de réhabilitation de l'église Saint-Georges pour 209.547 € ;
- le solde de l'opération de réhabilitation de l'école maternelle Prévert pour 452.710 € ;
- le solde de l'aménagement de la crèche sur le quartier Kléber pour 36.295 € (dont 31.409 € de restes à réaliser).

Dans le prolongement des exercices précédents, les opérations d'équipement présentant un caractère pluriannuel font l'objet d'inscriptions sous forme de crédits de programme, détaillés, dans le cadre des autorisations de programme, en annexe B.2.1 du budget primitif.



B. LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Ces recettes sont essentiellement composées de dotations, de subventions et d'emprunts et sont estimées, hors restes à réaliser de l'exercice précédent, à 1.011.664 € en 2017.

Compte	Libellé	BP 2016	Réalisé 2016	BP 2017	
				Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles
024	Cessions	140 000 €	- €	- €	121 000 €
10	Dotations	1 110 258 €	1 115 963 €	- €	633 087 €
10222	FCTVA	100 000 €	105 705 €	- €	119 656 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 010 258 €	1 010 258 €	- €	513 431 €
13	Subventions d'investissement	18 401 €	7 679 €	10 845 €	65 206 €
1321	Etat et établ. Nationaux	- €	- €	- €	12 000 €
1328	Autres subv.équipement	8 000 €	- €	4 614 €	26 888 €
1331	Dotat° d'équipement des territoires ruraux	8 901 €	- €	6 231 €	- €
1341	Dotat° d'équipement des territoires ruraux	- €	2 670 €	- €	21 500 €
1385	Groupement de collectivités	1 500 €	5 009 €	- €	4 818 €
16	Emprunts et dettes	440 000 €	440 000 €	- €	- €
	Recettes diverses	500 €	595 €	- €	895 €
93	Aménagement d'une crèche	121 445 €	121 445 €	- €	- €
1328	Autres (Caf)	121 445 €	121 445 €	- €	- €
100	Réhabilitation de l'église St-Georges	103 031 €	105 951 €	53 025 €	2 000 €
1321	Etat et établ. Nationaux	- €	500 €	9 500 €	- €
1323	Département	78 031 €	48 506 €	29 525 €	- €
1328	Autres (mécénat, parlementaire)	25 000 €	56 945 €	14 000 €	2 000 €
102	Réhabilitation de l'école mat. Prévert	- €	- €	- €	189 476 €
1328	Autres (Fsil)	- €	- €	- €	49 250 €
1341	Dotat° d'équipement des territoires ruraux	- €	- €	- €	140 226 €
Restes à réaliser N-1				63 870 €	1 011 664 €
TOTAL		1 933 635 €	1 791 634 €		1 075 534 €

1. Les dotations

Avec la progression des dépenses d'équipement en 2016, la ville devrait profiter d'un reversement de TVA d'environ 120.000 € en 2017 (contre 105.700 € l'exercice précédent).

La collectivité bénéficiera également d'une fraction de l'affectation de son excédent de fonctionnement dégagé à la clôture de l'exercice précédent pour financer ses investissements et son désendettement.

2. Les subventions d'équipement

La ville percevra au minimum 322.370 € de subventions en 2017 dont :

- 189.476 € de l'État pour le financement de la réhabilitation de l'école maternelle Prévert (Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux et Fonds de Soutien à l'Investissement Local) ;
- 55.025 € du département de Meurthe-et-Moselle, de la réserve parlementaire et de particuliers pour la réhabilitation de l'église Saint-Georges ;
- 26.888 € du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour l'installation de dispositifs de vidéosurveillance ;
- 21.500 € de DETR pour la mise en accessibilité de bâtiments municipaux
- 12.000 € de subvention de l'Etat pour l'acquisition de classes mobiles dans les écoles élémentaires ;
- 4.850 € au titre des certificats d'économie d'énergie.

Cette proposition d'ouverture de crédits reste particulièrement prudente. La collectivité a, en effet, fait le choix, comme pour l'exercice précédent, de ne pas inscrire, dans son budget primitif les subventions potentielles (dossiers en cours d'instruction).

3. Les produits de cession

Enfin, la ville devrait percevoir 121.000 € de produits de cession en 2017 correspondant à la vente du bois situé sur le territoire de Saulxures, d'une parcelle située avenue de Saulxures et d'un véhicule des services techniques.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS EN STRUCTURE

